

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kathleen Auger

<https://www.cadre21.org/membres/94e666acdc3877c7c23cebf8>

Date d'obtention : 2020-10-07 21:17:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle sert de démarche à suivre auprès des victimes, des acteurs et des instigateurs dans une situation de sextage. Ouvrir la trousse est la première chose à faire lorsqu'un élève se confie à moi sur une situation de sextage qui implique les élèves de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse me donnera des indications claires quant à la démarche à suivre pour accompagner les différents acteurs d'une situation de sextage à mon école. Elle me permettra aussi d'éviter de faire des erreurs sur les procédures à suivre afin de ne pas être impliquée dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos, mais plutôt prendre en note les informations.